

# Rappel : La loi interdit la taille des haies du 15 mars au 31 juillet

On peut lire sur le site du Sénat :

« la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Dans le cadre de la conditionalité, au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales, le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013, article 94, impose aux États membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ».

La France a choisi pour l'application de cette interdiction, une période allant du 1er avril au 31 juillet. Cela a été notifié à la Commission européenne et n'est plus modifiable pour l'année 2018.

Il s'agit d'une période relativement courte.

En effet, à titre de comparaison, d'autres États membres ont choisi des périodes plus longues. Par exemple, en Irlande et au Royaume-Uni, la période retenue est du 1er mars au 31 août et en Allemagne, du 1er mars au 30 septembre. »

## **La plupart des oiseaux de jardin nichant de mars à août, il est conseillé de réduire arbres et haies de septembre à février.**

Cependant, si vous devez tailler durant la période de nidification, vous pouvez réduire les risques de détruire une nichée, en suivant les conseils simples et précis du Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais.

Il explique notamment la différence entre oiseaux nidifuges et nidicoles, les périodes de ponte/ éclosion/ sortie du nid et envol des oiseaux les plus fréquents, et dans quels végétaux ils préfèrent nicher, comment de préférence entretenir une haie ou élaguer un arbre de façon respectueuse de la faune.

Il donne des conseils sur le débroussaillage et les tontes.

Enfin, il nous dit comment s'approcher discrètement mais avec vigilance de la zone de travail, pour détecter la présence de nids habités, et que faire si l'on tombe sur une famille de chauve-souris, d'écureuils, de hérissons, ou sur un nid occupé.

En situation, et surtout si les travaux sont conduits rapidement, il n'est pas toujours facile d'éviter tous les risques, mais le souvenir de cette lecture aide certainement à les limiter.